

DECRET N° 2008-737 DU 22 DECEMBRE 2008

portant prorogation du mandat
de la mission de décentralisation

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-448 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 97-254 du 23 mai 1997 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Mission de Décentralisation modifié par le Décret n° 2000-524 du 20 octobre 2000 susvisé ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 10 octobre 2008 ;

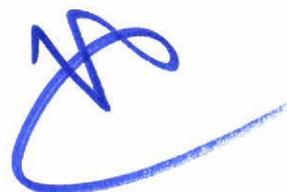
DECRETE :

Article 1^{er} : Le mandat de la Mission de Décentralisation qui devrait prendre fin trois (03) ans après le démarrage des Communes en 2003 conformément à l'article 1^{er} nouveau du décret n° 2000-524 du 20 octobre 2000 susvisé est prorogé jusqu'au 08 novembre 2008.

Article 2 : Le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration,
et de l'Aménagement du Territoire,



Issa Démonlè MOKO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 6- CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MFE 4 – MDGLAAT 4 – AUTRES MINISTERES 24 – PREFETS 12, COMMUNES 77 - SGG 4 – DGBM-DCFDGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB – DCCT – INSAE 3 – BCP – CSM – CPI – IGAA 4 - UNB – ENA – FASJEP 3 - ENEAM 3 – ENAM 4 - JO 1.